

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Tous les membres en exercice sont présents

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du 30 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité

**TRAVAUX**

**Sanctuaire**

Les travaux du sanctuaire prévus au marché sont terminés.  
Le dossier complet a été transmis pour le versement de la subvention.  
Ne subsiste que la pose du SAS d'entrée pour répondre aux normes d'accessibilité.

**Salle des fêtes**

Restent les travaux extérieurs du porche d'entrée qui vont être effectués par l'entreprise Chevalier pour un montant TTC de 4000 €.

**Local technique**

Les travaux d'aménagement extérieurs sont réalisés, à l'exception de la pose du portail. La réparation du carrelage a également été faite.  
La pré-réunion de levée des réserves a eu lieu le 16 septembre 2020, la réception définitive aura lieu début octobre.  
La date d'inauguration de ce local sera fixée après réception définitive des travaux.

**Eglise**

Les travaux extérieurs de réparation de l'église se poursuivent. Le crépi exécuté du côté nord présentant des imperfections n'a pas été accepté, ni par l'architecte, ni par la commune. La réparation de ce désordre devra donc être effectuée rapidement.  
En ce qui concerne le sol, le principe de le modifier en vue de l'éventuelle mise en place d'un mobilier de type gradins est approuvé ainsi que le devis estimatif de 25 000 € HT.  
Les travaux de façade de la remise et du lavoir sont en cours.

**Ruine Catil**

Les travaux devraient reprendre rapidement, notamment l'exécution de la dalle au-dessus des voûtes pour éviter les infiltrations d'eau.  
Les travaux de la placette et de l'escalier sont prévus courant octobre.

## Cimetière

Le délai de 3 ans étant écoulé, la procédure de reprise de neuf concessions se poursuit.

3 sociétés de pompes funèbres ayant été sollicitées pour les travaux de reprise technique, deux seulement ont présenté une offre.

Après discussion, la société de Pompes Funèbres ROBLOT de Montélimar est retenue dont l'offre s'élève à 4 554,00 € TTC (comprenant 8 creusements simples, une destruction de caveau, 9 exhumations et ré inhumations dans l'ossuaire communal).

## Voirie

- Continuité du chemin communal Parcelle C 210 lieu-dit « La Veyrasse » séparant le hangar de Mr Tardieu et la maison de Mme Ayme.

Sur cette parcelle passe un tronçon de chemin entretenu par la commune mais ne figurant pas au cadastre car en fait le chemin cadastré ne passe pas à cet endroit.

Pour information, lors des opérations de bornage, Mr TARDIEU a précisé qu'il accéderait à ses propriétés situées au-dessus par un accès sur son propre terrain.

Par ailleurs à noter qu'aucune des autres propriétés environnantes n'est enclavée.

Après un long débat, notamment sur la nécessité de maintenir un accès pour les pompiers, un avis défavorable a été donné quant à la signature du procès-verbal de bornage, dans l'attente d'une réflexion plus profonde dans le cadre d'une mise à jour de la carte communale des chemins.

- Mise à jour carte des chemins communaux et ruraux

Le bornage susdit met en évidence des difficultés souvent rencontrées par ailleurs entre le tracé des chemins initialement inscrits au cadastre et leur tracé réel sur le terrain à ce jour.

Pour éviter des recherches souvent fastidieuses et sans garantie de véracité, il apparaît nécessaire d'entamer une mise à jour de la carte des chemins ruraux et voies communales.

La démarche consiste pour l'instant en un diagnostic afin de pointer toutes les anomalies. Viendra ensuite la phase du choix des rectifications à apporter et leur chiffrage, pour aboutir à la phase finale d'une enquête publique globale. Le principe de cette mise à jour est approuvé à l'unanimité ainsi que le devis de 4 800 € TTC établi par le bureau d'Etude Atelier Foncier pour la première phase diagnostic.

- Demande de déplacement de chemins de Mr Francis DONNEAUD

Cette demande a pour objet la mise en place d'une clôture pour protéger son troupeau de l'attaque des loups. Dans un premier temps la commission voirie se rendra sur place pour étudier les solutions envisageables.

- Régularisation de l'entrée du lotissement

Un premier contact téléphonique a été établi avec Mr Philippe NANTIER, actuel propriétaire de la parcelle D 562 longeant le lotissement. En cours

- Commission voirie

Une réunion est prévue pour établir le programme des travaux à réaliser.

- Renouvellement par la CCEPPG du marché groupé des travaux de voirie pour 2021/2022

L'adhésion de la commune à ce renouvellement sera sollicitée d'ici la fin de l'année pour un nouveau marché de 2 ans qui pourrait être passé au printemps 2021.

## Mise en place d'un abri vélos à proximité de l'école

Un devis de la société SIGNAMAT a été signé d'un montant de 2 729 € HT. L'installation est prévue entre le 12 et le 16 octobre. Elle sera effectuée par le service technique.

## DIVERS

### Point sur la situation du SAE

Alphonse BREA expose qu'un contact a été pris avec un sourcier pour une prospection en vue de trouver de l'eau.

### Point sur la situation de l'école Valrousse

Suite à la demande des maires des 2 communes Roussas et Valaurie et aux interventions de Mr Bernard BUIS Sénateur et de Mme Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil départemental, une classe supplémentaire a été obtenue dont l'ouverture est prévue après les vacances de Toussaint.

Pour ce faire, un bâtiment modulaire va être mis en place à proximité de la cantine et un WC supplémentaire sera aménagé.

Ligéa JASINIECKA explique que ce nouveau bâtiment sera occupé par les CP et CE1, laissant ainsi la place aux tout petits.

### Situation CCEPPG

Le conseil communautaire du 10 septembre dernier a acté la composition des commissions.

Rappel pour la commune de Roussas :

- Finances et Mutualisation : Dany BONNAIRE
- Tourisme et Attractivité : Henri BOUR
- Développement économique : Henri BOUR
- Aménagement et Cohérence Territoriale : Christiane ROBERT
- Développement Durable : Dany BONNAIRE
- Enfance/Jeunesse/Solidarité : Christiane ROBERT

Ensuite ont eu lieu diverses élections.

#### ➤ Compte rendu de la première réunion de la commission développement économique :

Henri BOUR explique le rôle de cette commission, notamment en ce qui concerne les 4 zones artisanales ou industrielles du territoire de la communauté de communes qui sont pleines actuellement et qui nécessitent la recherche de locaux disponibles.

#### ➤ Compte rendu de la première réunion de la commission développement durable :

Dany BONNAIRE expose que cette commission a pour rôle principal la gestion des déchets ménagers.

Le but essentiel visant à la maîtrise des coûts de collecte et traitement dans le cadre du marché actuel (devant se terminer en 2024) et pour faire face à l'augmentation des taxes dues à l'Etat.

Par exemple la Taxe Générale sur les Apports Polluants (TGAP) qui s'applique sur les déchets enfouis et les encombrants va passer de 25 € la tonne en 2020 à 37 € la tonne en 2021 et 65 € la tonne en 2025.

#### ➤ Compte rendu de la première réunion de la commission finances et mutualisation :

Dany BONNAIRE précise les principales pistes retenues pouvant faire l'objet d'une mutualisation « à la carte » (ne nécessitant pas obligatoirement l'adhésion des 19 communes), à savoir :

- Groupement de commandes pour les travaux de voirie
- Formation intra-communautaire du personnel
- Cartographie du personnel en vue de la création d'un service de remplacement
- Schéma DECI (défense contre incendie), document d'analyse et de planification au regard des risques incendies présents et à venir.
- Mise en place d'un commerce ambulancier.

## URBANISME

### Lancement d'une procédure simplifiée du PLU

Suite à la nécessité de remplacement des éoliennes, la société RES s'est aperçue au cours de la préparation de son dossier que le règlement du PLU de la commune tel qu'approuvé en 2019 ne tient pas compte de l'existence des éoliennes pourtant antérieures à son approbation.

Il convient donc de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU basée sur la rectification d'une erreur matérielle.

Le conseil municipal approuve le principe d'une modification simplifiée du PLU au motif d'une erreur matérielle et charge le cabinet EURYECE d'élaborer le dossier de modification simplifiée.

### Acquisition de parcelles :

#### - C401 Combe de Blayn

Il s'agit de la parcelle située entre les deux précédemment acquises par la mairie de Mr BOUTEILLON afin de pouvoir réorganiser l'accès de l'impasse Gory sur la départementale 203.

La SCI d'ESTE propriétaire de cette parcelle d'une superficie de 370 m<sup>2</sup> a donné son accord pour un montant de 870 €, soit au même prix du m<sup>2</sup> que celui de Monsieur BOUTEILLON.

Un accord unanime est donné pour l'achat de cette parcelle dans les conditions susdites.

#### - Une partie de la parcelle C 563 l'Aradel

Lors de la réflexion sur la sortie de secours de la salle des fêtes et de la validation de son accès sur la route, s'est imposée la nécessité de sécuriser cet accès.

Avec le concours du responsable des routes au département et l'architecte, il est projeté de rétrécir la route à cet endroit et en même temps de remettre aux normes le dos d'âne à proximité du panneau d'entrée du village.

Toujours dans un but de sécurisation de la sortie du parking, l'acquisition d'une partie de la parcelle C 563 serait nécessaire.

Le nouveau propriétaire de la maison, Monsieur GILBERT, en est d'accord pour l'euro symbolique, en contrepartie du bitumage de son accès. La surface va être définie par le bornage en date du 21/9/2020.

Un accord unanime est donné pour l'acquisition de cette parcelle dans les conditions susdites.

Les frais de bornage et d'acte seront supportés intégralement par la commune.

### Centre de gestion CDG26 : renouvellement de deux conventions

#### - Renouvellement de la convention d'archivage

Une précédente convention d'une durée de 3 ans expirant le 01/01/2021 avait été mise en place sur la base de 4 jours par an.

Il convient de rappeler que la tenue des archives est une obligation légale qui peut engager la responsabilité du Maire.

Un rapport complet a été établi par l'archiviste visant également l'organisation d'un nouveau local du service d'archives, l'actuel n'étant absolument pas aux normes.

Une nouvelle convention sur la base de 10 jours par an est approuvée.

#### - Renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL

Cette convention d'une durée de 2 ans formalise l'assistance du Centre De Gestion à la commune pour les dossiers retraite des agents, en partenariat avec la CNRACL (caisse de retraite des agents des collectivités locales).

Cette convention est renouvelée pour la période 2020/2022.

**Avis complémentaire sur le projet de modification de l'arrêté préfectoral de protection de biotope dit de « Roussas »**

Lors du dernier conseil municipal était donné un avis favorable à cette modification.  
Toutefois la préfecture vient d'apporter une légère modification à ce projet de révision :  
L'article 1 a été complété par l'ajout d'une phrase : « La mise en œuvre de ces opérations ne pourra toutefois être réalisée qu'après validation par le préfet de leurs modalités d'exécution ».  
Le conseil municipal prend acte.

**Personnel communal : demande de stage d'une étudiante**

Il s'agit de Camille PIRES qui, dans le cadre de ses études, sollicite un stage de 5 semaines non consécutives et non rémunérées (sur janvier et février 2021) à l'accueil de la mairie.  
Avis favorable est donné, une convention sera passée avec la maison familiale de Villeneuve de Berg.

**Finances**

- Soutien financier suite à l'explosion de Beyrouth

Par solidarité, il est décidé par 10 voix pour et une abstention d'allouer la somme de 1 000 € pour venir en aide aux habitants de Beyrouth durement touchés.

- Décisions modificatives du budget principal et annexe

Les crédits inscrits aux comptes 673 et 10226 étant insuffisants, un virement de crédits est approuvé, ne modifiant pas l'équilibre du budget.

**Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme : désignation de 2 délégués**

Serge BOMPARD est désigné délégué titulaire.  
Guido LAMBERTS est désigné délégué suppléant.

**Ministère de la Défense : désignation d'un référent**

Franck MAZON est désigné référent de la commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Christiane ROBERT

